

SYNTHESE DES JOURNEES NATIONALES DE L'OUTRE-MER

Daniel Zielinski, Délégué Général de l'UNCCAS

Décembre 2011

Partie 1 : Réflexion autour des spécificités en matière d'action sociale de l'outre mer

Organiser un congrès sur l'action sociale en outre-mer partait du principe qu'il y avait assurément des spécificités qu'il nous fallait repérer afin d'apporter des propositions et des réponses efficaces.

Quelles sont celles que nous avons pu repérer ? :

- Des communes dont le nombre moyen d'habitants est supérieur à celui des communes de la métropole (beaucoup moins de petites communes)
- La démographie qui fait de la Guadeloupe par exemple aujourd'hui le troisième département le plus jeune, et dans quelques dizaines d'années le troisième le plus vieux
- Un développement urbain souvent sous la contrainte de la proximité côtière
- L'épidémiologie
- L'insularité, l'éloignement des autres régions métropolitaines
- La faiblesse de l'activité économique sur un petit territoire ; il ne peut y avoir comme en métropole, d'attractivité d'autres territoires alentours
- Au contraire, nous avons des zones d'attractivité d'autres populations en situations de pauvreté (Guyane : Brésil, Guyana, Surinam ; Mayotte et les autres îles de l'archipel des Comores)
- Un effet multiplicateur combiné de tous ces facteurs pré-cités, ce que le président de l'UNCCAS, Patrick Kanner, appelle la « massification des problèmes de l'outre-mer »

Cependant il va falloir « assumer l'insularité », comme le disait le président du conseil général M. Gillot, « tous les acteurs sont convoqués pour ce défi ».

Partie 2 : Synthèse des forums

Forum 1 : Jeunesse, emploi et insertion

1 Constats

- une jeunesse désœuvrée, livrée à elle-même et en panne de perspective
- un chômage des jeunes très important (62 % des moins de 25 ans)
- la nécessité de résoudre les problèmes familiaux et environnementaux avant d'agir sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (40 % des 16-25 accompagnés par la mission locale sont sans diplôme)
- un risque « d'accoutumance » à l'aide sociale contre lequel il faut lutter
- des critères d'admission au RSA jeunes trop draconiens. Résultats seuls 4 jeunes en ont bénéficié en Martinique (9 en Guadeloupe !)

2 – Défis et réponses possibles

- faire participer les bénéficiaires aux dispositifs (ex : service civique, avec toutefois une attention particulière pour les jeunes les moins qualifiés, peu touchés actuellement par ce dispositif)
- lutter contre la précarité financière (par exemple via le micro-crédit, l'inclusion bancaire...)
- garder à l'esprit le fait que le social est aussi créateur d'emplois (clause sociale des marchés, services d'aide à domicile ou petite enfance...)
- nécessité de faire bouger les lignes et de ne pas se cacher derrière ses compétences légales ; Victorin Lurel, président du conseil régional l'a signifié : *« Toutes les collectivités territoriales sont concernées, nous sommes tous acteurs avec l'Etat, personne ne peut se retrancher derrière ses compétences légales, le problème social est trop important ! »*.
- faciliter la coordination des acteurs

Forum 2 : Santé, prévention et handicap

1 Constats :

- faible densité médicale
- prévalence multipliée par 2, 3 ou 4 pour des pathologies telles que le diabète, le surpoids, l'hypertension, par rapport à la métropole
- manque d'attractivité des Antilles pour les médecins
- problèmes spécifiques de l'insularité (ex : prise en charge des soins psychiatriques), voire de la double insularité (Marie-Galante)
- face à des problèmes sanitaires importants (HIV, Dengue, leptospirose...) : importance des campagnes de sensibilisation pilotées par les CCAS en proximité des publics cibles
- problème d'avance de soins pour les CMU qui ne peuvent accéder aux soins, à la radiologie, aux spécialistes
- pour la prise en charge du handicap, implication des bénévoles déterminante lorsque la réponse de la collectivité fait défaut (Maison d'accueil spécialisée Etienne Molia de l'association KAMHA)

2 Défis et réponses possibles

- prévention, proximité, coordination (entre professionnels du secteur libéral, collectivités locales, CCAS, associations...) ; il sera nécessaire au préalable de réfléchir la place des CCAS dans le domaine de la santé. Comme en métropole celui-ci interpelle de plus en plus tous les CCAS, notamment pour la prévention
- outils tels que les contrats de service public (indemnisation des étudiants en médecine pour les attirer)
- dispositifs tels que les maisons médicales ou pluridisciplinaires de santé (lieux de coordination intéressants) ; l'Union départementale des CCAS du Gers expérimente cette piste
- pour lutter contre les difficultés d'accès aux soins, création de centres de première consultation, de bus de consultation, d'équipes mobiles de psychiatrie, etc.
- pour le dépistage des troubles des personnes dépendantes : création de centres mémoire, etc.
- création de « services urgence dépendance »

Forum n°3 : Politique de la Ville et logement

1 – Constats

- handicaps importants, particulièrement dans les DOM : insalubrité, pénurie de logement, prix du foncier, faible nombre de titres de propriété
- questionnement des CCAS sur leur rôle dans la politique de la Ville et interrogations sur leur reconnaissance dans le cadre de la politique du logement
- le CCAS doit-il piloter la politique de la Ville et assurer la maîtrise d'ouvrage (rôle stratégique) ou agir comme un simple service support pour la municipalité ?
- multiplicité des acteurs, complexité des dispositifs, lenteur des programmes de construction/réhabilitation
- autre questionnement : quels outils et quelle politique en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ?

2 – Défis et réponses possibles

- agir sur l'environnement de façon globale : éducation budgétaire, cadre de vie (aires de jeu, animation de quartier...); rôle important joué par les centres sociaux dans les quartiers. De nombreux centres sociaux sont en création à la Réunion par exemple.
- partir des besoins (ABS) et travailler transversalement en évitant les logiques en « tuyau d'orgue », par public, tout en permettant la transversalité des interventions avec tous les partenaires (CG, CR...)
- renforcer les synergies entre acteurs (par exemple, entre CCAS et CAF, antenne de la CNAV)
- renforcer la mixité dans les logements sociaux (comme cela est fait par exemple à Pointe à Pitre)
- exploiter les solutions déjà mises en œuvre par les CCAS (logement temporaire, baux glissants...)
- lutter contre la précarité énergétique : signalons l'exemplarité de l'action du CCAS de Saint-Pierre à la Réunion qui a remporté un prix de l'innovation national UNCCAS en 2011 ([voir vidéo ici](#))
- s'appuyer sur les apports de la loi Letchimy qui facilite l'action outre mer dans le domaine de l'habitat indigne en luttant contre les marchands de sommeil ou encore en facilitant l'expropriation
- pour le CCAS, être « ensemblier » sur le projet social de territoire (ex : Bordeaux) comme l'a signalé Veronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux et vice-présidente de l'UNCCAS
- imaginer la problématique du logement pour tous y compris personnes âgées, personnes en situation de handicap ; « *nous devons faire preuve d'imagination sur les outils financiers d'investissement* » disait Gisèle Stievenard adjointe au maire de Paris, et 1^{ère} vice-présidente de l'UNCCAS. Par exemple en proposant des pistes d'amortissement sur le foncier plus longues que l'investissement étant donné le prix de celui-ci sur certains territoires ; l'UNCCAS a proposé dans un livre blanc, la création d'un Fonds d'investissement mutualisé territorial allant dans ce sens ; Cela nécessite aussi pour nous de réfléchir les investissements en partant non pas seulement de la problématique financière mais aussi du « reste à charge » des personnes.

Forum 4 : Quelle politique gérontologique pour quel avenir ?

1 – Constats

- vieillissement de la population (la Guadeloupe sera la troisième région la plus âgée de France d'ici 30 ans)
- imbrication des différentes politiques publiques (transport, logement, urbanisme...)
- forte implication des femmes dans la prise en charge des personnes âgées vieillissantes
- besoin de réhabilitation des établissements

2 - Défis et réponses possibles

- prévention, dépistage (Alzheimer...), pour retarder la perte d'autonomie (aide à l'aménagement du logement, ou encore éducation pour prévenir les chutes, hébergement intermédiaire type logement foyer)
- réflexion globale sur la place des aînés dans notre société (ateliers du Bien vieillir de Schoelcher, en Martinique)
- considérer la dépense sociale comme un investissement
- articulation des schémas gérontologiques (communes, Départements)
- sensibilisation de tous les élus municipaux aux enjeux du vieillissement (ex : la réhabilitation urbaine peut donner l'occasion d'intégrer les personnes âgées dans la cité) ; sans oublier le principe de convergence qui est cher à l'UNCCAS entre personnes âgées et personnes handicapées
- nous devons imaginer des « Parcours gérontologiques » concertés sur les territoires, afin d'apporter les réponses à tous les types de besoin (accueil de jour, temporaire, SAD, SSIAD, logement foyer, EHPAD...)
- il nous faut travailler sur des contrats de développement avec nos partenaires conseils généraux, CNAV... Le président du conseil général M. Gillot a insisté « sur la place importante et nécessaire dans CCAS dans l'élaboration du Schéma gérontologique départemental » ; réfléchir à un maillage en commun du territoire est nécessaire

Partie 3 : Conclusions

• Pour les CCAS

- Leur rôle dans l'élaboration d'un diagnostic de territoire est important, stratégique. L'UNCCAS aide ses membres ultra-marins par la mise à disposition d'outils techniques comme [DOMEO](#) (indicateurs sociaux pour les communes de l'outre-mer) ; ce diagnostic positionne le CCAS dans les schémas départementaux, envers les ARS.
- Le CCAS, nous disait Françoise Nouhen, adjointe au maire de Clermont-Ferrand et vice-présidente de l'UNCCAS, doit être « *animateur, coordonateur, ensemblier, mobilisateur, développeur, et ceci en transversalité sur toutes les politiques sociales. Mais il doit être aussi évaluateur, observateur, innovateur...* » toutes ces fonctions sont autant de défis, qui passeront par des plans de formation des nos professionnels, nos élus et nos bénévoles afin de devenir développeurs de projets plus en amont qu'en aval.
- Nous devons aussi avoir la préoccupation de la valeur ajoutée de nos partenaires, notamment des associations. Le CCAS agit en complémentarité des partenaires du territoire.

- Il nous faudra imaginer dans quelle mesure s'emparer des nouvelles compétences sur lesquelles nous sommes de plus en plus sollicités, quel sera notre rôle : pilote ? Acteur relais ? Comme dans les problématiques de santé, de politique de la ville.
- De même, il nous faut développer la « Positive attitude du social » ; le vocabulaire que nous avons employé durant ces journées portait plutôt sur les « acteurs de souffrances, des violences, des précaires, des frustrations... ». Il nous faut communiquer auprès de tous sur le Social comme Capital, comme richesse, comme facteur de lien social, d'accompagnement, de solidarité, autant vers nos collègues élus en charge des autres compétences municipales, que vers la population, pour expliquer notre volonté dans l'action sociale.

- **Pour les Unions départementales des CCAS**

- Ces unions ont « un rôle incontournable » disait le président du conseil général
- Elles sont des interlocuteurs politiques structurants pour les territoires
- Lieux de formations, de coordination, de propositions
- Acteurs de conventions déclinées sur le département avec de nombreux partenaires (Caisse des Dépôts, et banques pour la mise en œuvre du micro-crédit personnel, EDF ou GDF Suez pour la précarité énergétique, ANAH pour l'habitat, etc.)
- Il est important d'avoir avec les conseils généraux une « intelligence de territoires » qui n'est pas toujours naturelle. La confiance viendra pas à pas, par le biais d'actions concrètes et de conventions. Mais les uns ne peuvent se passer des autres sur la question sociale ; nous sommes condamnés à nous entendre. M. Eglantine, vice-président du conseil général nous disait que « ce partenariat était privilégié ». Il en sera de-même avec le conseil régional, Victorin Lurel insistait sur les actions à mettre en commun sur la formation, l'insertion, l'emploi...

- **Pour l'UNCCAS**

- L'UNCCAS peut, suite à ce premier congrès de l'outre-mer sur lequel nous nous étions engagés, imaginer un plan de synthèse qui pourrait être proposé pour accompagnement au ministère, ou par les fonds structurels européens lors de la prochaine programmation 2014/2017
- L'UNCCAS va continuer à associer les partenaires nationaux (CNAF, CNAV) sur les sujets de préoccupation de l'outre-mer afin d'améliorer les propositions
- L'UNCCAS doit accompagner les besoins de progression en matière « d'engineering social », par la mise en place d'actions de formation, d'accompagnements
- D'ores et déjà un rendez-vous est pris avec la Réunion pour l'organisation d'un deuxième congrès en 2013 !

Enfin, pour conclure, je reprendrais l'expression de Victorin Lurel, pour qui les CCAS mettent « l'Homme au cœur de leurs préoccupations ». Cette préoccupation du lien social, en proximité nous l'avons dans nos gènes. C'est cela qui fait notre force, à condition de travailler pour progresser.